

L'Association des citoyens

Dénonce l'accès à l'information municipale

Alain Demers – HAWKESBURY

L'homme d'affaires et vice-président de l'Association des citoyens de Hawkesbury, Jean Jolicoeur, a de nouveau rappelé la responsabilité de la Ville d'être plus transparente.

Lors de son intervention mensuelle au Conseil municipal lundi dernier, M. Jolicoeur s'est questionné sur la façon de faire de la Ville depuis des décennies lorsqu'il s'agit de transparence.

«Je vous ai remis une copie du dernier rapport annuel du Commissaire à l'information et à la vie privée de l'Ontario, qui est le sujet de mon intervention et qui mentionne justement que : «L'expression «accès à l'information» désigne l'accès du public aux documents généraux relatifs aux activités du gouvernement, depuis l'administration et l'exploitation jusqu'aux lois et politiques.»

L'homme d'affaires s'interroge sur la compréhension de la Ville de l'expression «Accès à l'information».

«Avec le recul, quand je regarde la gestion de la ville de Hawkesbury, je me demande si la municipalité a bien compris et respecté ses obligations d'être un gouvernement responsable.»

M. Jolicoeur ajoute qu'il n'est pas le seul à s'interroger sur l'aspect secret de l'administration municipale. Il cite entre autres le directeur de l'information du journal Le Carillon, Robert Savard qui dans un article titrait: «Les dirigeants de Hawkesbury vivent en bunker».

Mais où le bas blesse, ajoute M. Jolicoeur, c'est pour l'obtention des documents demandés par l'accès à l'information.

«Il est déjà pénible d'être privé de l'information de base, que personne n'a besoin des tracasseries municipales qui font que bien souvent l'on doit procéder par un appel à la Loi sur l'accès à l'information municipale avec tout ce que cela implique comme processus», a renchéri M. Jolicoeur qui a dédié son intervention à Claude Demers décédé récemment et reconnu pour son attachement à défendre ses droits et la justice.

M. Jolicoeur, qui n'a pu s'adresser au Conseil le mois dernier à cause du manque de place, a terminé sa présentation en demandant à la greffière de l'inscrire immédiatement pour le mois prochain.

«Mme le Maire, afin de respecter la partie du temps qui m'est allouée, je vais terminer ici la première partie de mon exposé et je vais demander à Mme la greffière de m'inscrire pour la prochaine réunion du Conseil pour aborder la section des cas vécus dont certains dénotent des pratiques commerciales carrément illégales».